

Articles éligibles au titre-restaurant*

PRODUITS FRAIS

- Charcuterie
- Desserts laitiers
- Fromages – yaourts
- Fruits et légumes
- Lait
- Plats préparés
- Poisson transformé frais
- Salades composées
- Snacking
- Tartes salées
- Quiches
- Pizzas
- Traiteur
- Viandes préparées prêtes à cuire
- Viande transformée fraîche

SURGELÉS

- Plats préparés
- Poisson transformé surgelé
- Snacking
- Surgelés hors desserts et glaces-sorbets
- Tartes salées
- Quiches
- Pizzas
- Viandes préparées prêtes à cuire
- Viande transformée surgelée

EPICERIE SALÉE

- Conserves
- Plats préparés
- Poisson transformé
- Viandes préparées prêtes à cuire
- Viande transformée

EPICERIE SUCRÉE

- Boulangerie hors viennoiseries

BOISSONS

- Eaux plates et gazeuses
- Jus de fruits
- Boissons non alcoolisées



Source : www.cntr.fr

*** Cf. page suivante**

Articles non éligibles au titre-restaurant*

- Poissons / viandes non transformés dans tous les rayons
- Produits « en nombre »
- Glaces et sorbets
- Viennoiseries et autres desserts non à base de produits laitiers
- Boissons alcoolisées
- Pâtes, riz, féculents et autres produits de base vendus au rayon épicerie
- Tout produit non alimentaire

Source : www.cntr.fr



***Liste établie par la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR), valable pour tout format de titre-restaurant (papier, carte, paiement mobile). Chaque établissement se réserve le droit d'accepter les différents titres-restaurant, et effectue automatiquement en caisse le filtre des articles qu'il autorise à régler en titres-restaurant, sur la base de la liste CNTR.**